



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMPTE RENDU
CSS ARKEMA
SOUS PREFECTURE DE BAGNERES-DE-BIGORRE
02 juillet 2025**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Clarisse MOYNIER	Sous-préfète	Présente
SIRACED PC			
SDIS	Nicolas BOUYDRON		Présent
DREAL	Yves BOULAIGUE		Présent
DDETSPP			
DDT	Pascale LASSERRE		Présente
ARS	Isabelle ROUIE LAURIE		Présente
SIDPC			
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de Lannemezan	Le maire ou son représentant	Titulaire	
Mairie d'Avezac Prat Lahitte	Le maire ou son représentant	Titulaire	Présent
Mairie de La Barthe de Neste	Le maire ou son représentant	Titulaire	Présent Présent
Mairie de Capvern	Le maire ou son représentant	Titulaire	Présent
Conseil départemental	Le président ou son représentant	Titulaire	Excusé
Collège Riverains			
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	
FNE	Jean-Luc LAPLAGNE Daniel NEGRIER	Titulaire Suppléant	Présent
Société NELTEC	Loïc DALESME	Titulaire	
Association « AAPPMA les pêcheurs du plateau »	Michel DUBOSC Deny LACROIX Pierre MARTRES	Titulaire Suppléant Suppléant	
Association « Le collectif »	Jean ADOU Jean-Claude GELBER	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Association « le club de d'entreprises Peyrehitte »	Nicolas TARRENE	Titulaire	Excusé
Collège Exploitant			
ARKEMA	Le directeur Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présent
ARKEMA	Le responsable sécurité Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présent
Collège Salariés			

ARKEMA	Le représentant des salariés Le représentant des salariés Le représentant des salariés Le représentant des salariés	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Présent Présent
--------	--	--	--------------------

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 28 juin 2024
2. Bilan 2024 de la société ARKEMA
3. Bilan 2024 de l'inspection des installations classées
4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 09h30, sous la présidence de Mme la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 28 juin 2024

Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 28 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

M. Adoue de l'association des collectifs signale avoir changé d'adresse e-mail et n'a donc pas reçu le dernier compte-rendu. Il demande à ce que ses coordonnées soient actualisées.

2. Bilan 2024 de la société ARKEMA

M. le directeur du site réalise la présentation du bilan 2024 :

- 1 accident grave survenu le 14 septembre 2024, avec une électrisation menant à l'amputation d'un membre d'un travailleur. À ce jour, cette personne a repris le travail sur un poste aménagé.

M. le représentant de l'association des collectifs demande plus d'informations quant à l'électrisation.

Mme la responsable sécurité du site signale que l'enquête est toujours en cours.

- **Activité économique :** la situation du site est compliquée en 2024 et le reste en 2025. La demande en Hydrazine est relativement faible, dans un contexte de compétition très forte. Les volumes en AZDN se sont maintenus à des niveaux très moyens. Une forte concurrence avec la Chine est relevée. La chimie est particulièrement touchée par une baisse d'activité en Europe. La demande sur les triazoles est en baisse par rapport aux attentes et des demandes extrêmement faibles en sel de triazole, avec une absence de perspective.

M. le représentant de la mairie de Capvern demande si des perspectives favorables sont possiblement attendues.

M. le directeur du site répond que la poursuite de l'activité est installée dans la durée, avec une vigilance accrue sur les coûts de fabrication.

M. le représentant de la mairie de La Barthe-de-Neste souligne que ce thème a été évoqué lors de la réunion des maires.

Mme la sous-préfète ajoute que l'investissement des travaux de la voie ferrée est important de la part de l'exploitant. Cela indique une démonstration de volonté de pérennisation du site.

- Enjeux industriels : adapter l'outil industriel en réduisant les coûts de production et accompagner les évolutions. L'énergie représente un coût très important pour le site, une partie de la vapeur sera produite par la chaudière CSR, dans un futur proche. Ce projet CSR permettra de réduire de 10 000 tonnes les émissions de CO₂ émises par le site.
- La SNCF va également contribuer à l'investissement sur la voie ferrée à proximité du site. Les travaux débuteront en septembre 2025.
- Remédiation sur un plan de gestion de zone benzène sud en cours
- Incidents : projection d'eau sodée le 13 décembre 2024 sur des membres de l'équipe. Ils ont été pris en charge par les pompiers internes, puis les services du SDIS et du SAMU. Aucune conséquence n'a été observée.
- Déclenchement POI : le 14 janvier 2024, suite à une fuite NH₃ gaz détectée lors du dépotage d'un wagon. En moins de 30 minutes, la situation était sous contrôle. Avec du recul, le POI n'avait pas de nécessité d'être déclenché. Néanmoins, l'exploitant trouve préférable que l'équipe prenne la décision de déclencher un POI en cas de doute.
- Aucune mise en demeure sur l'année n'est à noter
- 2 arrêtés préfectoraux ont été émis : 20 octobre 2024 avec une consultation publique dans le cadre du dossier IED et Le 13 mars 2024, dans le cadre des mesures prises en cas de séisme.
- Une information au public a été réalisée sur le projet de demande de dérogation pour la mise en place d'un traitement DeNox en 2033. L'affichage a été réalisé dans un rayon de 3 kilomètres autour du site. La DREAL n'a pas clos le dossier.
- Pas de modifications substantielles. Demande de dérogation : stockage de 2 wagons H₂O₂ supplémentaires et information d'approvisionnement par camion, suite à des problèmes ponctuels de la voie ferrée. Il est permis de demander des dérogations en vertu de l'arrêté préfectoral pour pouvoir poursuivre les approvisionnements.
- Actions réalisées quant à la réduction des risques sur 2024 : mise en place d'un bassin de détournement des eaux incendie, remise en état du château d'eau, mise en place d'un 2^e analyseur en ligne des rejets en sortie de l'incinérateur et traitement de la zone benzène nord.
- Actions prévues sur 2025 portant sur la réduction des risques : remplacement de la centrale incendie (détection et mise en œuvre) avec la mise en place de générateurs de mousse, entretien des voies ferrées, mise en place d'un fossé drainant, mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air et traitement de zone benzène sud.
- Surveillance : mise en place de vidéosurveillance, relance des formations avec la gendarmerie et PSIG.
- Formation : 2 470 heures sur l'année portant sur des formations sécurité, avec la réalisation d'un nouveau plateau technique
- Les audits de surveillance (ISO 9001/14001/45001) ont été validés en décembre 2024. L'audit de renouvellement (Service Inspection) SIR a été validé. Cet audit est réalisé par la DREAL. Ce dispositif réglementaire a été mis en place pour permettre aux industriels d'adapter leurs contraintes internes aux contraintes réglementaires. Il porte sur les équipements sous-pression.
- Exercices 2024 : 10 exercices POI par an, 1 exercice sûreté avec la gendarmerie, manœuvres pour les pompiers de 2^e intervention et test mensuel des sirènes.
- Maîtrise de Mesure des Risques : 100 % des tests de sécurité périodiques ont été réalisés. Aucune évolution de risque sur le site n'est à noter.

- Rejets atmosphériques : suivi périodique des chaudières, incinérateurs et ateliers par des organismes de contrôles externes.
- Étanchéité des réseaux enterrés : travaux de réfection réalisés en mai 2025, durant l'arrêt de l'usine.
- Modification de l'arrêté préfectoral de mise en place de panneaux photovoltaïques suite à l'abandon du projet par ENGIE, avec un délai de réalisation sur l'étanchéité des 3 zones définies.

Le représentant de la DREAL explique que les 3 zones polluées sont identifiées, et qu'un arrêté préfectoral de 2019 prévoyait de couvrir ces zones de manière étanche avec des panneaux photovoltaïques.

ARKEMA a prévenu la DREAL que le projet n'était plus d'actualité. La couverture des terrains sera prescrite.

M. le représentant de la mairie de La Barthe de Neste demande si la dépollution de la zone benzène est toujours en cours, car elle était prévue pour fin 2026.

Mme la responsable sécurité indique qu'elle est en cours, mais elle ne sera pas finalisée sur 2026. Un des traitements s'est avéré efficace. La zone sud sera finalisée et la zone nord pourra être re-traitée par la suite (mouvement possible de terrain avec travaux du fossé drainant). Des analyses d'eau et de sols seront réalisées, afin de relancer la mise en œuvre d'injections si nécessaire sur la zone nord. L'arrêté préfectoral n'a pas inclus de délais.

Le représentant de la DREAL explique que la dépollution par injection de produits dans le sol a des résultats finaux plus longs, ce qui n'est pas problématique.

Mme la responsable sécurité indique qu'une CSS territoriale est prévue dans les mois à venir concernant la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air avec l'opérateur ATMO.

Mme la sous-préfète souligne qu'il s'agit d'un travail collectif, et remercie la DREAL pour son travail. Les premiers relevés seront réalisés à l'automne. Les industriels ont travaillé collectivement, et cela s'inscrit dans une volonté de communication et d'échange.

M. Negrier souhaite savoir si la mise en place de la chaudière est prévue pour 2ème semestre 2025.

M. le directeur du site indique qu'il est prévu de recevoir la vapeur 2^e trimestre 2026, avec des tests début 2026.

M. le représentant de la mairie de La Barthe de Neste demande si des analyses de PFAS ont été réalisées à la sortie de l'incinérateur.

M. le directeur du site indique que le site ARKEMA dispose d'un incinérateur avec un suivi réglementaire sur les émissions atmosphériques. Les résultats sont en attente. Le site ARKEMA n'utilise pas et ne fabrique pas de produits à base de FLUOR.

Le représentant de la DREAL explique que le site n'utilisant pas de FLUOR, il ne peut pas y en avoir dans les rejets. La réglementation demande à ce qu'il y ait des analyses réalisées sur les incinérateurs, dont celui d'ARKEMA.

M. le représentant de la mairie de Capvern demande si le site compte beaucoup d'intérimaires.

M. le directeur du site répond par la négative.

M. le représentant de la mairie de La Barthe de Neste demande si une sécurité est prévue pour les entrées sur le site.

Mme la responsable sécurité indique que le site dispose d'une clôture intégrale sur le périmètre du site avec des barbelés, des agents de surveillance et de la vidéosurveillance.

M. le directeur du site souhaite présenter ses excuses quant au déclenchement intempestif du PPI. Lors de l'exercice POI, un membre du personnel s'est trompé de bouton. Par ce biais, cela a permis d'échanger sur le sujet du PPI.

3. Bilan 2024 de l'inspection des installations classées

Le représentant de la DREAL se présente et réalise un bilan pour l'année 2024 :

- 26/03/2024, avec pour thème les eaux de surface. Deux dépassements ont été constatés. L'exploitant a répondu, avec une absence de dépassement en 2024 et une programmation de travaux d'étanchéification des zones. Un arrêté préfectoral est en cours.
- 28/05/2024 , avec pour thème les rétentions : tous les produits dangereux doivent être en rétention afin de maîtriser l'impact des risques. Aucun écart n'est relevé. Le site met en place toutes les mesures permettant d'éviter les pollutions par ce biais.
- 09/10/2024 , avec pour thème la gestion des Shunts (consignation d'un équipement, avec une mise hors circuit), action nationale. La procédure de gestion des Shunts est effective sur le site avec une traçabilité assurée.

Mme la responsable sécurité explique la procédure du site concernant les Shunts.

- 12/03/2025, avec pour thème le retour d'expérience des incidents : fuite d'ammoniac au dépotage du 14/01/2025 et projection d'eau sodée du 13/12/2024. La DREAL a demandé une étude plus approfondie des analyses des incidents, en dépassant le stade des causes apparentes.
La réponse de l'exploitant est attendue d'ici fin juillet 2025.

Le dossier de réexamen IED est en cours de validation par les services de la DREAL.
L'instruction est en cours concernant la planification de la couverture des zones D1 à D3.

Une présence est très forte de la part de la DREAL sur le site ARKEMA

4. Questions diverses

Le représentant de la mairie de Capvern indique avoir entendu par les médias qu'un incident est survenu la semaine précédant la CSS. Il précise avoir eu un grand nombre d'appels des administrés étant dans l'interrogation.

Le directeur du site répond qu'un événement a eu lieu vendredi 27/06/2025 à 19h50, avec une montée en température et un fort dégagement gazeux. Un POI a été déclenché avec les services du SDIS, vers 19h55. Cet événement a eu lieu durant la période de maintenance du camion pompier interne au site, c'est pour cela que le SDIS est intervenu. Néanmoins, cela reste un événement interne au site.

Mme la sous-préfète précise qu'un communiqué de presse a été réalisé par l'exploitant dès le lendemain.

M. le directeur du site souligne qu'un travail de communication serait potentiellement à faire. Un opérateur a été pris en charge par les services du SDIS, il est revenu à son domicile dans les heures suivantes. Un second opérateur a fait l'objet d'un examen médical et est revenu sur son poste de travail. L'enquête est toujours en cours.

M. le représentant de l'association des collectifs s'interroge sur deux sujets. Lorsqu'une alerte PPI est en cours, comment s'assurer que la population se confie effectivement. La deuxième question porte sur les odeurs de PSI.

Mme la sous-préfète indique qu'un exercice pourrait être mis en place. Concernant les odeurs, cela concerne le site PSI, il faut donc se rapprocher de l'exploitant.

Le représentant de la mairie de La Barthe de Neste pense que les exercices n'ont pas d'impact sur la population.

Mme la sous-préfète prend note et suggère au service de la préfecture qui réalise les exercices d'impliquer la population, et les communes avec leur plan de sauvegarde communal. Le projet de renouvellement de la commission aura lieu courant de l'année.

Levée de séance à 11h30.

Le préfet, et par délégation,
la sous-préfète



Clarisse MOYNIER